



Office
ontarien de
financement

ANNUEL
2010
RAPPORT

Visitez www.ofina.on.ca et inscrivez-vous au service des abonnements courriel pour recevoir les dernières mises à jour de la province de l'Ontario:

- Titres d'emprunts
- Bulletin de l'OOF
- Webémissions
- Programme d'emprunts
- Présentations RI
- Autres activités

Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi) et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodiguer des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agir comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics;
- investir au nom de certains organismes publics.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à Infrastructure Ontario (IO).

Table des matières

Mandat	1
Message du président et du directeur général	4
Commentaires et analyse de la direction	5
Activités des marchés financiers	
<i>Programme d'emprunt</i>	
<i>Placements</i>	
Emprunt et gestion de la dette	
<i>Rendement</i>	
<i>Risque lié au marché</i>	
<i>Risque de crédit</i>	
<i>Risque d'illiquidité</i>	
<i>Risque opérationnel</i>	
<i>Relations avec les agences de cotation</i>	
<i>Objectifs relatifs aux marchés financiers ainsi qu'aux emprunts et à la gestion de la dette pour 2010-2011</i>	
Production de rapports financiers	
<i>Objectifs relatifs aux rapports financiers pour 2010-2011</i>	
Gestion de trésorerie et services bancaires	
<i>Objectifs relatifs à la gestion de trésorerie et aux services bancaires pour 2010-2011</i>	
Conseils financiers	
<i>Transactions</i>	
<i>Projets</i>	
<i>Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2010-2011</i>	
Sommaire des résultats financiers	15

Table des matières

États financiers	16
Responsabilité de la présentation des états financiers	
Rapport du vérificateur	
Bilan	
État du bénéfice net et des bénéfices non répartis	
État des flux de trésorerie	
Notes afférentes aux états financiers	
Régie de l'organisme	31
Régie de l'organisme	
<i>Reddition de comptes et responsabilités</i>	
Exigences relatives à la production de rapports financiers	
<i>Contrôles internes</i>	
Conseil d'administration	
Politiques et méthodes de gestion des risques	40
<i>Politique sur le risque de marché</i>	
<i>Politique sur le risque de crédit</i>	
<i>Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers</i>	
<i>Politique sur les rapports de gestion des risques</i>	
<i>Risque opérationnel</i>	
Annexes	42
Cotes de crédit de l'Ontario	
<i>Cotation des titres à long terme</i>	
<i>Cotation des titres à court terme</i>	
Autres sources d'information	

Message du président et du directeur général

L'Ontario a réussi à exécuter son plus important programme d'emprunt annuel en 2009-2010, malgré les défis auxquels les marchés financiers internationaux étaient confrontés. Nous y sommes principalement parvenus par une diversification accrue sur les marchés obligataires internationaux et en étant à l'écoute des gens qui investissent sur ces marchés.

Nous avons emprunté 43,8 milliards de dollars pour le compte de la province et de la SFIEO, répondant ainsi aux besoins d'emprunt à long terme de l'exercice. Les économies totales réalisées par rapport aux indices de référence en matière de rendement relativement aux activités d'emprunt, de marché monétaire et de gestion de la dette se sont chiffrées à 80 millions de dollars.

En 2009-2010, l'OOF a aidé les ministères à mettre en œuvre des mesures d'économie à l'égard des paiements au titre des programmes. L'OOF a en outre soutenu les priorités gouvernementales en offrant des services et des conseils financiers à un certain nombre d'organismes du secteur public. Il a continué d'examiner les analyses de rentabilisation relatives aux demandes d'emprunt d'organismes publics, tels que des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État. Cela a donné lieu à l'octroi de 30 prêts à des organismes publics totalisant 554 millions de dollars. Nous avons également fourni des conseils financiers relativement à des initiatives gouvernementales liées au secteur de l'électricité et à un programme de garanties de prêts pour faciliter la participation autochtone à des projets énergétiques.

En 2010-2011, l'OOF continuera d'offrir au gouvernement de l'Ontario des services rentables d'emprunt et de gestion de la dette et d'autres services financiers. Les emprunts à long terme nécessaires devraient s'élever à 39,7 milliards de dollars. Pour combler nos besoins d'emprunts, nous conserverons une démarche souple, surveillerons les marchés canadiens et internationaux, émettrons des obligations à différentes échéances et dans diverses devises et tiendrons compte des préférences des investisseurs. La diversification des sources d'emprunt continuera d'être un objectif de premier ordre en 2010-2011. Selon les conditions des marchés, l'OOF prévoit effectuer au moins 50 pour cent des emprunts sur le marché national.

L'OOF continuera également de participer à des initiatives de financement du secteur public et de fournir des conseils et du soutien sur les aspects financiers de nouveaux projets dans le secteur de l'électricité.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur supervision au cours de l'exercice. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2010-2011.



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Commentaires et analyse de la direction

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Production de rapports financiers

Gestion de trésorerie et services bancaires

Conseils financiers

Commentaires et analyse de la direction

La présente partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats de l'OOF en 2009-2010 et à ses objectifs pour 2010-2011.

Activités des marchés financiers

Programme d'emprunt

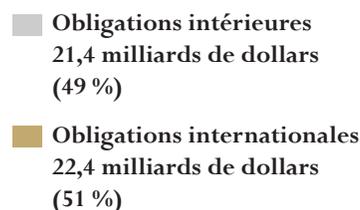
Le programme d'emprunt à long terme de 2009-2010 s'est chiffré à 43,8 milliards de dollars.

L'Ontario a eu un accès stable aux marchés obligataires canadiens et internationaux en 2009-2010 en raison de la confiance des investisseurs à l'égard du crédit de l'Ontario et de la liquidité que procurent ses émissions d'obligations de référence.

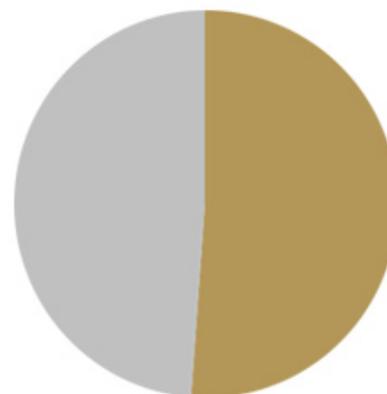
En 2009-2010, 51 pour cent des emprunts, soit 22,4 milliards de dollars, ont été effectués sur les marchés financiers internationaux. Les titres émis en devises étrangères ont été des obligations en dollars américains payables sur les marchés internationaux et des billets à moyen terme en euros, en francs suisses et en dollars de Hong Kong payables sur les marchés européens.

Environ 21,4 milliards de dollars, soit 49 pour cent, ont été empruntés sur le marché canadien au moyen d'un certain nombre de titres de créance, dont des émissions consortiales, des obligations à taux variable, des Obligations d'épargne de l'Ontario et des obligations à rendement réel.

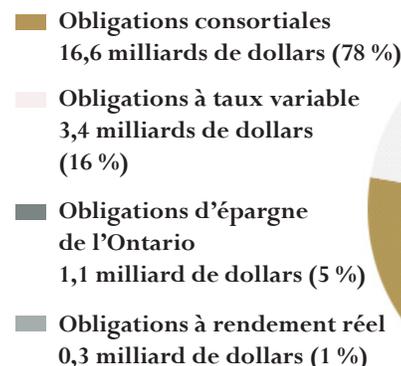
Emprunts – Tous les marchés



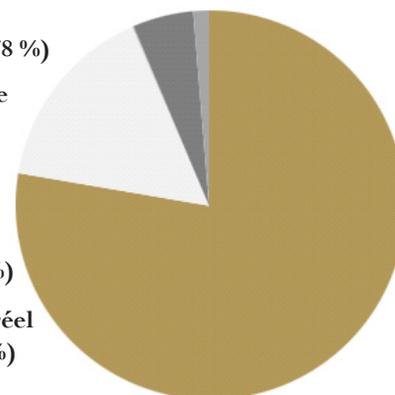
Total: \$43.8 billion



Emprunts – Marchés canadiens



Total: \$21.4 billion



Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. Le niveau moyen des réserves quotidiennes de liquidités en 2009-2010 était de 14,4 milliards de dollars, à l'exclusion des garanties accessoires. Dans le cours normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2009-2010, l'OOF a offert des services d'investissement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris IO, le Fonds de garantie des prestations de retraite, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et la Société ontarienne d'assurance-dépôts. Le total des fonds gérés s'élevait à 3,1 milliards de dollars.

En collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), l'OOF a continué de gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Au 31 mars 2010, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 10,5 milliards de dollars, contre 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 18 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et dans l'infrastructure mondiale. Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2010, le taux de rendement du fonds a été de 20,5 pour cent, ce qui correspond à celui de l'indice de référence du marché, qui était de 20,5 pour cent. Depuis la création des fonds, leur rendement annualisé se chiffre à 6,4 pour cent, surclassant le taux de rendement annualisé à long terme cible de 3,25 pour cent plus le taux de changement de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario, pour un taux total annualisé de 4,93 pour cent.

Emprunt et gestion de la dette

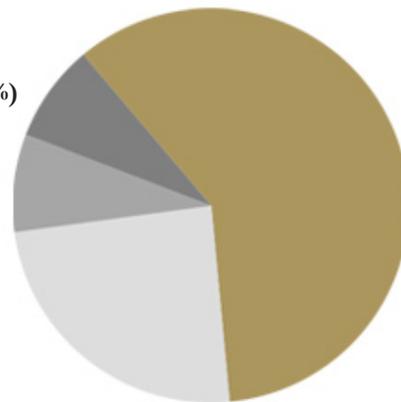
L'OOF gère la dette totale de la province et de la SFIEO. La dette totale provisoire, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des actifs financiers, s'élevait à 212,4 milliards de dollars sur une base consolidée au 31 mars 2010.

Depuis 2009-2010, la dette nette du secteur parapublic est incluse dans celle de la province en raison de l'adoption d'un nouveau mode de présentation des revenus, des charges, de l'actif et du passif du secteur parapublic dans les rapports financiers consolidés de la province. Les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges font partie des organismes du secteur parapublic.

Composition de la dette totale

212,4 milliards de dollars

- Obligations intérieures
126,7 milliards de dollars (60 %)
- Obligations internationales
51,7 milliards de dollars
(24 %)
- Dette contractée hors
des marchés publics
17 milliards de dollars (8 %)
- Bons du Trésor et billets
de trésorerie américains
17 milliards de dollars (8 %)



Le montant provisoire de la dette nette de l'Ontario se chiffrait à 193,2 milliards de dollars au 31 mars 2010. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 11,6 milliards de dollars. Au 31 mars 2009, la dette nette s'élevait à 165,9 milliards de dollars, dont 10,6 milliards de dollars au titre de la dette nette du secteur parapublic.

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les options et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. L'OOF a recours à des instruments dérivés aux seules fins de couverture afin de gérer ses risques de taux de change et d'intérêt. Les risques financiers de la province sont gérés à la minute près et ils sont inscrits au marché tous les jours et vérifiés chaque année.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration de l'OOF (le conseil d'administration).

Rendement

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt, de gestion de la dette et d'investissement des réserves de liquidités. En 2009-2010, les économies totales réalisées par rapport aux repères en matière de rendement se sont chiffrées à 80 millions de dollars, contre 201 millions de dollars en 2008-2009.

Le rendement du programme d'emprunt représente la différence entre le coût global du programme d'emprunt réel, qui comprend uniquement les emprunts à taux fixe ayant des échéances supérieures à deux ans, et les coûts globaux de l'emprunt hypothétique sur les marchés canadiens de même durée et de même taille, mis en œuvre de façon égale pendant l'exercice (repère à étapes régulières). La différence de coût est ensuite comparée au rendement des gestionnaires de fonds à revenu fixe en se servant d'un indice du marché obligataire couramment utilisé.

En 2009-2010, le coût des emprunts réalisés pour la province et la SFIEO a été inférieur de 80,3 millions de dollars à l'indice d'emprunt de référence à intervalles réguliers, selon la valeur actualisée, contre 194,1 millions de dollars en 2008-2009.

Le rendement du programme de gestion de la dette est évalué en fonction d'une comparaison entre les économies réalisées par le programme et un objectif de rendement fondé sur les risques. En 2009-2010, le programme de gestion de la dette a essuyé des pertes de 1,8 million de dollars, contre 1,7 million de dollars de pertes en 2008-2009.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités se mesure en fonction de celui d'un repère personnalisé d'une durée de 45 jours. La différence de rendement est comparée à celui d'un groupe homologue de gestionnaires sur le marché monétaire en fonction d'un indice courant des marchés monétaires. Le rendement sur le marché monétaire a été supérieur de 2,2 millions de dollars au point de référence pour 2009-2010. Le programme a produit un rendement supérieur de 1,6 point de base à celui de l'indice de référence à 45 jours.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché correspond au risque de perte financière due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change. L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant.

La province limite son exposition aux changements nets de taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 11,6 pour cent de la dette au 31 mars 2010. La position de change provisoire correspondait à 0,1 pour cent de la dette au 31 mars 2010.

En 2009-2010, la dette arrivant à échéance s'est élevée à 14,6 milliards de dollars et le remboursement de la dette à 0,4 milliard de dollars. En 2008-2009, la dette arrivant à échéance s'est élevée à environ 20,3 milliards de dollars et le remboursement de la dette à 0,5 milliard de dollars.

En 2009-2010, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. Même si l'Ontario ne conclut de nouvelles ententes qu'avec des contreparties ayant au moins la cote « A- », en ce qui concerne les nouvelles transactions d'échanges financiers, il se limite généralement aux contreparties ayant au moins une cote « AA- ».

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2010 s'élevait à 411 millions de dollars, contre 951 millions de dollars au 31 mars 2009. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins les effets modérateurs des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2010, 91 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernaient des contreparties ayant au moins une cote « AA- », contre 90 pour cent au 31 mars 2009.

Risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province sont respectivement assujettis à des plafonds de 25,5 et 5 milliards de dollars. Au 31 mars 2010, les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 13,7 et 3,1 milliards de dollars.

Risque opérationnel

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation.

La fiabilité de la technologie de l'information et des systèmes informatiques est vitale, car elle permet de faire en sorte que l'OOF exécute son mandat de façon efficace et efficiente. La haute performance des systèmes a été maintenue en 2009-2010.

Relations avec les agences de cotation

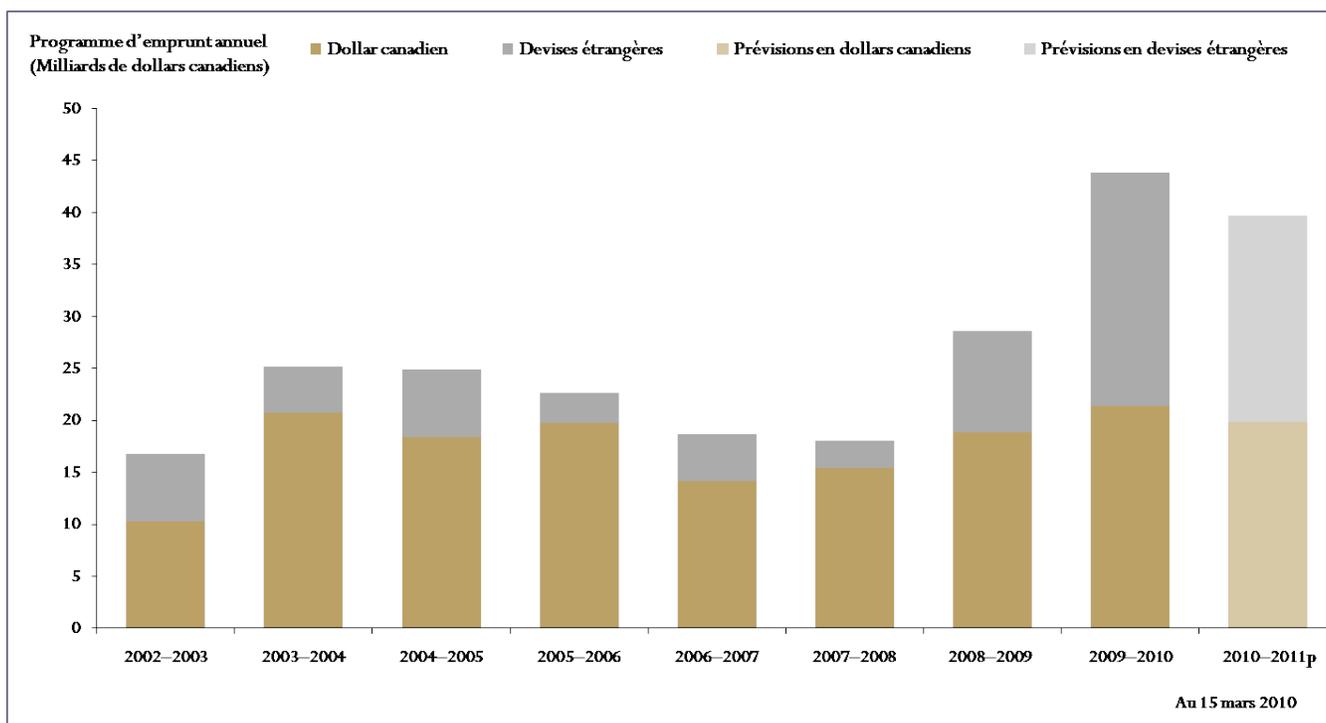
Le gouvernement provincial demande aux agences de cotation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de cotation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient uniformes et coordonnés.

Après leur examen du budget de 2010, les trois agences de notation ont confirmé les cotes de la province. Moody's a confirmé la cote « Aa1 » le 19 avril 2010, DBRS, la cote « AA (faible) » le 20 mai 2010 et Standard and Poor's (S&P), la cote « AA- » le 16 juin 2010.

Objectifs relatifs aux marchés financiers ainsi qu'aux emprunts et à la gestion de la dette pour 2010-2011

On prévoit que le total des besoins d'emprunt à long terme en 2010-2011 s'élèvera à 39,7 milliards de dollars en raison du déficit, de la dette arrivant à échéance et des investissements en immobilisations de la province.

Depuis 2002-2003, la proportion des émissions en dollars canadiens sur le marché intérieur est demeurée stable et on prévoit que le marché intérieur sera la principale source de financement de la province dans les années à venir.



L'OOF continuera de diversifier son programme d'emprunt intérieur en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable, de billets à moyen terme et d'Obligations d'épargne de l'Ontario.

De plus, on prévoit que les besoins seront satisfaits sur les marchés internationaux à hauteur de 50 pour cent. Les relations avec les investisseurs demeureront un domaine prioritaire et des tournées de présentation auront lieu en Europe, en Asie, au Canada et aux États-Unis.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2010-2011. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront revues et révisées, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers.

L'OOF gèrera en outre les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec l'OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément à ses objectifs de manière que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF investira au nom de certains organismes publics.

Production de rapports financiers

L'OOF a activement poursuivi ses discussions avec le milieu comptable en ce qui concerne les développements qui pourraient avoir des répercussions futures sur l'information financière relative à la dette et à l'intérêt de la dette de la province.

Objectifs relatifs aux rapports financiers pour 2010-2011

L'OOF continuera de collaborer avec le Bureau du contrôleur provincial et le milieu comptable en général pour s'assurer que les besoins de transparence et de responsabilisation de la province seront pris en compte lorsque le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) examinera toute modification comptable éventuelle.

L'OOF continuera également de maintenir au plus haut niveau son plan de continuité des activités afin de veiller à ce que les paiements soient versés au secteur parapublic en temps opportun (y compris les hôpitaux, les municipalités et les conseils scolaires), de gérer les risques financiers de la province en temps réel et de s'assurer que l'ensemble des opérations financières de la province, de plusieurs milliards de dollars, sont réglées et traitées lorsqu'elles sont exigibles, sans égard aux interruptions potentielles.

Gestion de trésorerie et services bancaires

L'OOF offre des services de gestion de trésorerie centralisés qui minimisent les frais d'intérêts de la dette. Il est également chargé d'offrir des services bancaires au gouvernement, y compris la gestion efficace des relations bancaires afin d'assurer l'optimisation des ressources.

En 2009-2010, l'OOF a prodigué des conseils au ministère des Services sociaux et communautaires relativement à la conversion des services de paiements par chèque en services de transfert électronique de fonds, ce qui permet de réaliser des économies d'au moins 4 millions de dollars par année.

L'OOF, en collaboration avec le fournisseur de services de cartes de crédit de la province, a lancé un projet pilote pour le compte de ServiceOntario afin de permettre aux Ontariens d'acheter en ligne des biens et des services gouvernementaux avec une carte de débit. En outre, l'OOF a géré efficacement les flux de trésorerie liés au transfert de l'administration de l'imposition des sociétés à l'Agence du revenu du Canada.

Objectifs relatifs à la gestion de trésorerie et aux services bancaires pour 2010-2011

L'OOF lancera des appels d'offres et en mettra les résultats en œuvre relativement aux services bancaires, à l'acceptation des paiements par cartes de crédit et de débit, ainsi qu'aux services de garde.

L'OOF continuera en outre de mettre au point et en place des technologies qui amélioreront les services offerts aux ministères et aux divers groupes de clients de la province. À titre d'exemples, citons la détermination et la mise en place des canaux de paiements électroniques appropriés et la mise en œuvre des exigences obligatoires de sécurité du secteur des cartes de crédit.

Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

Transactions

L'OOF a en outre fourni des services réguliers d'analyse, de consultation et de soutien dans le cadre de l'offre relative aux Jeux panaméricains de 2015, qui a été retenue, et de l'aide financière de l'Ontario au secteur de la fabrication automobile.

L'OOF a participé aux conseils financiers offerts au gouvernement à propos de l'examen des entreprises publiques, de même qu'aux conseils stratégiques sur des questions de politique en matière de finances et d'investissement liées au secteur de l'automobile.

Dans le Budget de 2010, la province a annoncé qu'elle examinait des façons de maximiser les rendements de ses principales entreprises publiques. L'OOF a aidé et continuera d'aider la province à effectuer cet examen en effectuant une analyse financière et en prodiguant des conseils relativement aux possibilités de maximiser les rendements de ses entreprises publiques et d'autres éléments d'actif.

Projets

Le cadre de financement des organismes publics confie à l'OOF le mandat d'offrir du financement à long terme aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province. En vertu de ce cadre, l'OOF a consenti des prêts à un certain nombre d'organismes publics, y compris des collèges, des conseils scolaires et des sociétés d'État de l'Ontario, totalisant 554 millions de dollars en 2009-2010.

L'OOF a procédé à des analyses de rentabilisation et prodigué des conseils à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics à propos de toute une série de politiques et de projets.

Il a également évalué les demandes de subventions et de garanties de prêt présentées par le secteur forestier en vertu des programmes gouvernementaux de soutien du secteur forestier.

L'OOF a examiné les demandes reçues au titre du Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents et fourni des conseils à cet égard, ainsi que sur le processus de diligence raisonnable lié au programme.

L'OOF a continué de fournir des services d'analyse et de prodiguer des conseils relativement à un certain nombre de projets d'IO.

L'OOF, au nom de la province, a annoncé en septembre 2009 le lancement d'un programme de garanties d'emprunt, doté d'un budget de 250 millions de dollars, visant à favoriser les prises de participation des Autochtones dans des projets de production et de transport d'énergies renouvelables. Chaque demande fera l'objet d'un processus de diligence raisonnable rigoureux et devra être approuvée par le ministre des Finances.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO, notamment en facilitant la conclusion de conventions de prêt entre la SFIEO et l'OPG dans le but de refinancer les prêts de la SFIEO venant à échéance et de financer de nouveaux projets d'approvisionnement en électricité.

L'OOF a contribué à la poursuite de la mise en œuvre de l'ONFA. Il a examiné le budget annuel de l'OPG en ce qui a trait aux dépenses admissibles en vertu de l'ONFA relativement à la gestion des déchets nucléaires et au projet d'entreposage sécuritaire des unités 2 et 3 de Pickering. L'OOF a continué de surveiller et d'exercer une diligence raisonnable concernant la garantie provinciale consentie à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La province fournit une garantie à la CCSN pour répondre en partie aux besoins de garantie financière de l'OPG auprès de la CCSN concernant ses obligations en matière de déclassement et de déchets nucléaires. Au 31 mars 2010, le montant de la garantie provinciale directe en cours consentie à la CCSN se chiffrait à 1,5 milliard de dollars en date du 1er mars 2010. L'OOF poursuit sa surveillance du besoin d'une garantie provinciale directe en collaboration avec l'OPG et la CCSN, selon les besoins.

Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2010-2011

En 2010-2011, l'OOF continuera d'offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités incluront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation de transactions financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF prêtera particulièrement attention aux initiatives de financement de l'infrastructure publique, y compris les projets touchant les transports publics, de même qu'au fonds commun pour l'approvisionnement lié à la formule de financement de la réfection des écoles. Le personnel de l'OOF participera à l'examen du fonds de roulement des hôpitaux annoncé dans le Budget 2010. L'OOF fournira également des conseils sur les mesures visant à soutenir les initiatives gouvernementales et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Il offrira des services d'analyse et de conseils financiers au ministre des Finances à propos du secteur de l'électricité et des répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie. De plus, un soutien continu sera accordé à la mise en œuvre de l'ONFA. Selon les besoins, l'OOF donnera des conseils sur les initiatives d'approvisionnement en électricité, avec notamment un soutien au financement possible des nouvelles initiatives de l'OPG en la matière.

L'OOF offrira des services d'analyse et prodiguera des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.

Sommaire des résultats financiers

L'OOF gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre ses coûts auprès de cette dernière pour ces services. L'OOF offre également des services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics et recouvre ses coûts en vertu du régime de la rémunération des services.

L'OOF gère également l'actif et le passif de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). La SOAM a accordé à divers conseils scolaires des prêts de 79 millions de dollars, qui parviendront à échéance entre 2010 et 2012, et a financé ces prêts par des emprunts directs auprès du Régime de pensions du Canada. On trouvera plus de détails à la note 2 des états financiers de l'OOF.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 4 575 millions de dollars au 31 mars 2010, soit une augmentation de 1 681 millions de dollars par rapport au montant de 2 894 millions de dollars en mars 2009 (note 6). La hausse est due principalement aux prêts supplémentaires suivants : 1 313 millions de dollars au gouvernement du Canada pour soutenir le secteur automobile, 307 millions de dollars aux conseils scolaires, 90 millions de dollars à l'Office de l'électricité de l'Ontario, 45 millions de dollars aux collèges et 6,5 millions de dollars à la Commission des parcs du Niagara. Cette augmentation est en partie compensée par des remboursements nets de 69 millions de dollars de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, de 8 millions de dollars du Musée royal de l'Ontario, de 3 millions de dollars de la Commission de transport Ontario Northland et de 1 million de dollars de la Corporation de la ville de Windsor.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 3,1 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2009) (note 7 des états financiers).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 4,9 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement (4,9 millions de dollars en 2009) (note 8). Le revenu d'exploitation net de l'OOF pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2010 était de 1 402 000 \$ (889 000 \$ en 2009). Cette augmentation est principalement attribuable à l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics après mars 2009.

L'OOF a participé aux conseils financiers offerts au gouvernement à propos de l'examen des entreprises publiques, de même qu'aux conseils stratégiques sur des questions de politique en matière de finances et d'investissement liées au secteur de l'électricité.

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Rapport du vérificateur

Bilan

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 4 juin 2010.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de gestion des risques et de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de gestion des risques et de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de gestion des risques et de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2010, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 4 juin 2010

Jim McCarter, FCA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Office ontarien de financement

Bilan

Au 31 mars 2010

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces	2 156 \$	965 \$
Intérêts à recevoir – SOAM (Note 2)	2 029	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 8)	1 674	1 491
Montant dû par la province de l'Ontario	1 763	1 589
Partie à court terme des prêts non remboursés	5 156	–
Total de l'actif à court terme	12 778	6 074
Immobilisations (Note 3)	3 053	2 790
Prêts non remboursés (Note 2)	73 865	79 021
Total de l'actif	89 696 \$	87 885 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 722 \$	1 530 \$
Intérêts à payer – SOAM (Note 2)	2 029	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 254	1 282
Partie à court terme de la dette à long terme	5 156	–
Total du passif à court terme	10 161	4 841
Dette à long terme (Note 2)	73 865	79 021
Produit comptabilisé d'avance (Note 4)	3 094	2 849
Bénéfices non répartis	2 576	1 174
Total du passif et des bénéfices non répartis	89 696 \$	87 885 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Peter Wallace
Président



Gadi Mayman
Directeur général

Office ontarien de financement

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
REVENUS		
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (Note 5)	19 714 \$	18 105 \$
Produit d'intérêts (Note 2)	8 996	8 482
Total des revenus	28 710	26 587
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	18 160	16 662
Intérêts de la dette à long terme (Note 2)	7 593	7 594
Frais administratifs et généraux	5 416	5 540
Amortissement des immobilisations (Note 4)	1 016	820
Total partiel	32 185	30 616
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 8)	(4 877)	(4 918)
Total des charges	27 308	25 698
Bénéfice net	1 402	889
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 174	285
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	2 576 \$	1 174 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

<i>(en milliers de dollars)</i>	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 402 \$	889 \$
Redressement de l'amortissement des immobilisations	1 016	820
Diminution des intérêts nets à recevoir / à payer	–	19
(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(183)	(437)
Diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	18	18
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	(28)	273
Augmentation du produit comptabilisé d'avance	245	1 463
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 470	3 045
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 279)	(2 301)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 279)	(2 301)
Augmentation de l'encaisse	1 191	744
Encaisse, au début de l'exercice	965	221
Encaisse, à la fin de l'exercice	2 156 \$	965 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Encaisse : L'encaisse comprend les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à neuf mois. Ils sont comptabilisés au prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande actuelle.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. DETTE À LONG TERME ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Les échéances et les taux d'intérêt moyens des prêts en cours et de l'encours de la dette sont établis ci-dessous:

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen (%)
2010	5 156 \$	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	79 021 \$	9,61
Moins partie à court terme	5 156	
	73 865 \$	

L'intérêt à payer au RCP, qui se chiffre à 2 029 \$, est égal à l'intérêt à recevoir des municipalités et des conseils scolaires.

Le produit d'intérêts de 8 996 \$ est égal à la dépense d'intérêts de 7 593 \$ au titre des emprunts du RCP, plus l'écart de 1 397 \$ entre les taux d'intérêt exigés sur les prêts aux apparentés tel qu'il est expliqué à la note 6, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coûts	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2010	VCN 31 mars 2009
Meubles et matériel	1 030 \$	398 \$	632 \$	729 \$
Matériel informatique	10 883	9 519	1 364	932
Améliorations locatives	1 686	629	1 057	1 129
Total	13 599 \$	10 546 \$	3 053 \$	2 790 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation sur trois ans.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations	Incitatif à la location	Total
Balance, beginning of year	2 790 \$	59 \$	2 849 \$
Additions	1 279	–	1 279
Amortization	(1 016)	(18)	(1 034)
Balance, end of year	3 053 \$	41 \$	3 094 \$

L'amortissement de 1 million de dollars au titre des produits comptabilisés d'avance des immobilisations est inclus dans le recouvrement des coûts auprès de la province dans l'état du bénéfice net et des bénéfices non répartis, alors que l'amortissement de 18 000 \$ au titre de l'incitatif à la location comptabilisé d'avance est déduit des charges administratives et générales.

5. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les placements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2010 se chiffrait à 19,7 millions de dollars (18,1 millions de dollars en 2009). L'augmentation de 1,6 million de dollars est attribuable aux demandes accrues qu'a reçues l'OOF, ce qui a entraîné une hausse des coûts de dotation en personnel et de soutien (frais juridiques et soutien en matière de TI) de la Division des marchés financiers par suite de l'accroissement des besoins d'emprunt et des prêts accordés aux organismes publics, et à des coûts de dotation en personnel et à des frais d'hébergement supérieurs pour la Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité, y compris les coûts des services de consultation liés aux activités de gestion de l'actif.

6. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2037. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart). L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Les fonds sont en règle générale avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires consistant en un certain nombre de billets à ordre dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets à ordre sont par la suite convertis en emprunts à terme fixe et les conditions de remboursement sont établies. Au 31 mars 2010, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débiteures, des prêts à court terme et des marges de crédit. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élèvent à 53,4 millions de dollars (38,8 millions de dollars en mars 2009).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et le gouvernement du Canada (secteur automobile).

(en milliers de dollars)

	31 mars 2010	31 mars 2009
Centre Centennial des sciences et de la technologie	3 500 \$	4 000 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	70 677	24 827
Corporation de la Ville de Windsor	18 386	19 516
Gouvernement du Canada – Secteur automobile	1 396 252	83 333
Commission des parcs du Niagara	6 500	—
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	100 000	100 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	187 840	256 372
Commission de transport Ontario Northland	30 646	33 821
Office de l'électricité de l'Ontario	90 000	—
Musée royal de l'Ontario	48 840	56 840
Conseils scolaires	2 622 292	2 315 104
Total	4 574 933 \$	2 893 813 \$

Prêts accordés à des organismes publics

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,346 pour cent et qui arrive à échéance en mars 2017, a été accordé pour financer la construction du projet d'agents du changement.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 71 millions de dollars (25 millions de dollars en 2009) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, du matériel informatique, des parcs de stationnement et un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant de 0,6 à 6,37 pour cent, arrivent à échéance entre 2011 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la Loi sur les municipalités. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 18,4 millions de dollars (19,5 millions en mars 2009).

Le gouvernement du Canada a emprunté 4 577 millions de dollars (83 millions en mars 2009) pour contribuer à fournir des fonds au secteur automobile canadien. En juillet, des prêts totalisant 3 047 millions de dollars ont été transformés en titres de participation et les 18 décembre 2009 et 31 mars 2010, des prêts de 134 millions de dollars ont été remboursés, réduisant le solde en cours à 1 396 millions de dollars portant intérêt à des taux variables allant de 5 à 7 pour cent. Des intérêts de 61 millions de dollars sur les prêts en cours ont été payés le 31 mars 2010. Parmi les prêts en cours, une somme de 535 millions de dollars doit arriver à échéance le 12 juin 2017, un montant de 365 millions de dollars, le 10 juillet 2015 et 69 millions de dollars, le 10 juillet 2010. Des prêts totalisant 427 millions de dollars qui sont arrivés à échéance le 29 juin 2009 sont toujours impayés. Le gouvernement du Canada fera parvenir de plus amples renseignements concernant les prêts arrivés à échéance. Après la fin de l'exercice, le 20 avril 2010, d'autres prêts de 365 millions de dollars ont été remboursés.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 6,5 millions de dollars (montant nul en mars 2009) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt amorti sur 17 ans portant intérêt au taux de 5,07 pour cent et arrivant à échéance en novembre 2026.

IO a obtenu des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. Elle a emprunté 100 millions de dollars (100 millions de dollars en mars 2009) à des taux d'intérêt se situant entre 2,12 et 4,63 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario* qui a obtenu des prêts totalisant 188 millions de dollars (256 millions de dollars en 2009) portant intérêt au taux de 2,4 pour cent et arrivant à échéance en février 2015 pour financer plusieurs projets.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de la CTON se compose de prêts d'amortissement et d'une marge de crédit d'exploitation totalisant 31 millions de dollars (34 millions de dollars en mars 2009). Les prêts de 18 millions de dollars arrivent à échéance entre 2010 et 2031 et portent intérêt à des taux se situant entre 4,717 et 6,37 pour cent. La marge de crédit d'exploitation de 13 millions de dollars porte intérêt à des taux variables se situant entre 0,24 et 0,56 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2010. Il avait emprunté 90 millions de dollars sur ces facilités de crédit à des taux d'intérêt se situant entre 0,42 et 0,50 pour cent d'ici le 31 mars 2010.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM) a emprunté 49 millions de dollars (57 millions de dollars en mars 2009) comprenant 40 millions de dollars à des taux fixes se situant entre 5,04 et 5,12 pour cent et 9 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 0,59 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2016.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 2 622 millions de dollars (2 315 millions de dollars en mars 2009). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant de 3,59 à 5,384 pour cent, arrivent à échéance entre 2031 et 2034.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

Le Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie, un organisme de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie*, a obtenu des facilités de crédit maximales non renouvelables de 9 millions de dollars arrivant à échéance le 31 mars 2011 pendant la période de construction pour financer la rénovation d'un centre pour étudiants. Le remboursement doit être fait au plus tard le 31 mars 2011.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 97 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024.

7. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics, y compris les services de gestion des placements décrits ci-dessous, selon le principe du recouvrement des coûts s'élevant à 183 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (153 000 \$ en mars 2009). Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 3,1 milliards de dollars au 31 mars 2010 (2,5 milliards de dollars en mars 2009).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société immobilière de l'Ontario
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Société ontarienne d'assurance-dépôts
Fondation Trillium de l'Ontario	Société ontarienne de financement de la croissance
Fonds de garantie des prestations de retraite	Société ontarienne de gestion des fonds des
Infrastructure Ontario	investisseurs immigrants
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	

8. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certains autres éléments de passif de l'ancien Ontario Hydro. L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de sa dette d'environ 27,4 milliards de dollars.

Infrastructure Ontario (IO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à IO et gère sa dette de 2 milliards de dollars, y compris les prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2010, de la SFIEO, d'IO et des autres apparentés est indiqué dans le tableau qui suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>		
	31 mars 2010	31 mars 2009
Coûts recouverts :		
Organismes :		
SFIEO	3 621 \$	3 520 \$
IO	1 073	1 245
Autre (Note 7)	183	153
Total	4 877 \$	4 918 \$
Comptes débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	905 \$	879 \$
IO	268	311
Autre (Note 7)	81	32
Apparentés – Intérêts (Notes 2 et 6)	420	269
Total	1 674 \$	1 491 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2010, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts à terme émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2009-2010.

Visitez www.ofina.on.ca et inscrivez-vous au service des abonnements courriel pour recevoir les dernières mises à jour de la province de l'Ontario:

- Titres d'emprunts
- Programme d'emprunts
- Bulletin de l'OOF
- Présentations RI
- Webémissions
- Autres activités

www.ofina.on.ca

Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Régie de l'organisme

L'OOF est un mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

Les mécanismes de régie comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'OOF et précisent leur rôle. Le cadre de régie de l'OOF est décrit en détail dans la politique de régie générale de l'Office.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* relativement à l'OOF. L'OOF est régie par le cadre constitué de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* et des directives du Conseil de gestion du gouvernement touchant les organismes de la Couronne.

Chaque année, le ministre est tenu de soumettre le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Par ailleurs, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel et recommande le plan aux fins d'approbation par le Conseil de gestion du gouvernement tous les trois ans, ou tel que l'exigent les directives gouvernementales. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président du conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux attentes concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* exige que le sous-ministre des Finances soit également le président de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. De plus, le président assume un rôle de leadership et de direction auprès du directeur général et du conseil et veille à ce que l'OOF respecte les politiques et les directives gouvernementales.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration de l'OOF assume un rôle de supervision. Il supervise la gestion de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF, tel qu'il est déterminé par la province, soit réalisé de manière efficace. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de gestion des risques et de vérification approuve le plan annuel de vérification interne et assure la liaison entre les vérificateurs internes de l'OOF et le vérificateur général de l'Ontario en ce qui concerne les contrôles et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de gestion des risques et de vérification examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines a été créé en 2006-2007 pour aider le conseil d'administration à veiller à l'existence de mesures appropriées pour recruter, former et conserver du personnel qualifié dans les secteurs essentiels.

Le directeur général est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre. Le directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de la gestion quotidienne de l'OOF et de l'exécution de toute autre fonction attribuée par le conseil d'administration. Le directeur général est responsable de la gestion des activités continues de l'OOF, notamment de la supervision du personnel. Par ailleurs, le directeur général veille à ce que les politiques et méthodes restent pertinentes et efficaces.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Exigences relatives à la production de rapports financiers

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux recommandations du CCSP de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont examinés par le Comité de gestion des risques et de vérification, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de gestion des risques et de vérification et au conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur général, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conclusions sont examinées par le Comité de gestion des risques et de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus en tant qu'annexe aux Comptes publics de la province.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et le contrôle de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- des conventions comptables mises à jour régulièrement.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur son évaluation du risque et sur l'avis du Comité de gestion des risques et de vérification et de la direction de l'OOF. Le plan de vérification interne est approuvé par le Comité de gestion des risques et de vérification de l'OOF. La Division de la vérification interne rend compte au Comité de gestion des risques et de vérification de l'OOF des résultats de ses travaux de vérification à l'Office. En 2009-2010, la Division de la vérification interne a accompli 500 jours de vérification à l'OOF et 298 jours à la SFIEO relativement à des fonctions exécutées par le personnel de l'OOF pour le compte de la SFIEO.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes siégeaient au conseil d'administration pendant l'exercice 2009-2010 :



Peter Wallace

Président, conseil d'administration de l'OOF
Sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor

Peter Wallace a été nommé sous-ministre des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor le 15 septembre 2008. Auparavant, M. Wallace occupait le poste de sous-ministre de l'Énergie depuis janvier 2007. Antérieurement, il avait, à titre de sous-ministre et de secrétaire associé du Conseil des ministres, politiques, joué un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques et des mesures législatives du gouvernement.

De février 2001 à février 2004, M. Wallace a été sous-ministre adjoint, Division de la gestion des richesses naturelles, au sein du ministère des Richesses naturelles. Avant cela, il a occupé divers postes, dont les suivants : sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégique, Conseil des ministres; sous-ministre adjoint, Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires, Secrétariat du Conseil de gestion; directeur de la gestion des dépenses et de la production de rapports, ministère des Finances.

M. Wallace a commencé sa carrière dans la fonction publique en 1981 après avoir obtenu un baccalauréat avec spécialisation en économie politique et une maîtrise en administration publique de l'Université de Toronto.



Robert Brown, FCA

Vice-président, conseil d'administration de l'OOF

M. Brown a exercé les fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Price Waterhouse (maintenant PricewaterhouseCoopers).

Il a occupé le poste de président du conseil d'administration de l'Association canadienne d'études fiscales et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. M. Brown a une vaste expérience en matière de fiscalité, de finances et de gouvernance. Il a été membre du Comité sur la gouvernance d'entreprise de la Bourse de Toronto. Il a également servi un mandat à titre d'économiste invité Clifford-Clark au ministère des Finances, prodiguant des conseils au ministère et au ministre sur des questions stratégiques en matière de fiscalité, de finances et de politiques économiques. Plus récemment, il a siégé à titre de coprésident d'un comité fédéral chargé d'examiner l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées. Il a également siégé au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes canadiennes.

M. Brown a occupé divers postes bénévoles. Il a assumé la présidence de l'Institut C.D. Howe, a donné de nombreuses conférences et a rédigé un grand nombre d'articles sur des questions politiques, économiques et fiscales. Il a été membre du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M. Brown est diplômé de l'Université de Toronto (baccalauréat en commerce) et de l'Université de Chicago (maîtrise en économie).



Gadi Mayman

Directeur général de l'OOF

À titre de directeur général de l'OOF, Gadi Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province ainsi que de ses relations avec les milieux bancaires et les marchés financiers. Il est également directeur général de la SFIEO.

Avant de se joindre au ministère des Finances de l'Ontario, M. Mayman a travaillé à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la Division internationale de la Banque T-D. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en ingénierie industrielle de l'Université de Toronto en 1981 et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège au conseil d'administration d'IO et à celui de la Société ontarienne de financement de la croissance et copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité conjoint de l'OOF et de l'OPG.



Lorraine Bell, c.a.

Comités : Vice-présidente, Comité de gestion des risques et de vérification
Membre, Comité des ressources humaines

En plus de siéger au conseil d'administration de l'OOF, elle est présentement fiduciaire, présidente du Comité de vérification et membre du Comité de gouvernance du Brookfield Real Estate Services Fund. M^{me} Bell compte de nombreuses années d'expérience sur les marchés financiers et plus particulièrement dans le domaine des instruments dérivés. Elle a été vice-présidente et administratrice de General Re Financial Products Canada (GRFP), un organisme spécialisé en instruments dérivés. Avant de se joindre à GRFP, elle a été conseillère financière et a occupé des postes dans un certain nombre de sociétés, dont Prudential Global Funding et Citibank Canada. Avant Citibank Canada, M^{me} Bell travaillait chez Touche Ross et Cie (devenue Deloitte & Touche), où elle faisait partie du groupe de vérification, et c'est alors qu'elle a obtenu son titre de comptable agréée.

M^{me} Bell est une bénévole active qui a siégé aux conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance en Ontario. Elle est en outre membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et administratrice des Associates of the University of Toronto Inc.



Mario Ferrara

Comité : Président, Comité de gestion des risques et de vérification

Avant d'être nommé au conseil d'administration de l'OOF, M. Ferrara était directeur général et chef des services financiers gouvernementaux de Scotia Capital à Toronto. Le groupe offrait tout un éventail de conseils financiers, exécutait des opérations financières pour les clients gouvernementaux et para-gouvernementaux de la firme.

M. Ferrara a fait ses armes dans la gestion des placements en occupant notamment des postes supérieurs dans les secteurs privé et public. Il a été vice-président, Placements, chez E-L Financial Corporation où il était à la tête du groupe des placements directement responsable de la gestion des portefeuilles à revenu fixe des filiales d'assurance-vie et d'assurance dommages. Avant de se joindre à E-L Financial, M. Ferrara a occupé pendant 12 ans plusieurs postes liés au domaine financier chez Ontario Hydro, y compris celui de chef du portefeuille de l'actif à revenu fixe du régime de retraite d'Ontario Hydro. À la fin de son séjour à Ontario Hydro, il était trésorier adjoint, affaires générales où il était responsable de la gestion, de l'élaboration et de l'exécution des plans de financement, des relations avec les investisseurs et des assurances de l'organisme.

M. Ferrara détient un baccalauréat en commerce et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster.



Phil Howell

Comité : Membre, Comité de gestion des risques et de vérification

Phil Howell a été nommé directeur général et surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario le 19 août 2009.

Auparavant, M. Howell exerçait les fonctions de sous-ministre du Développement économique au gouvernement de l'Ontario. Avant cette nomination, il avait été sous-ministre du Tourisme. Il est passé au ministère du Tourisme après avoir occupé le poste de sous-ministre associé des Finances responsable du Conseil du Trésor, au ministère des Finances.

Économiste de formation, M. Howell a fait des études supérieures à la London School of Economics et à l'Université de Toronto. Sa carrière, qui s'étend sur une période de plus de trente ans dans les secteurs public et privé, a commencé à la Banque du Canada. Il a fait ses débuts dans la FPO à la Direction des politiques économiques de l'ancien ministère du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales.

M. Howell a quitté la FPO au milieu des années 1980 et, pendant les années qui ont suivi, a travaillé successivement dans une grande maison de courtage canadienne, au Conference Board du Canada et dans une banque à charte. Il a ensuite réintégré la FPO à la tête de la Direction des politiques industrielles, au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, poste intéressant et exigeant qu'il a occupé pendant plusieurs années avant de retourner au ministère des Finances, à titre de directeur des politiques fiscales, en 1999. Par la suite, il a exercé les fonctions de sous-ministre adjoint au Bureau des politiques économiques et d'économiste en chef de la province.



Richard J. Kostoff

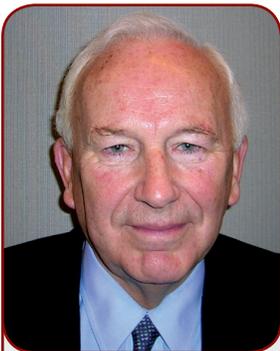
Comité : Membre, Comité des ressources humaines

Auparavant, M. Kostoff était vice-président de Valeurs mobilières TD, comptant 35 ans d'expérience dans le secteur des placements. À ce titre, il était responsable de la couverture des grands marchés financiers relativement à des activités de financement très variées dans le secteur public, le domaine de l'infrastructure et celui des entreprises.

Au cours de sa carrière, ses responsabilités l'ont notamment conduit à occuper des postes de haut niveau dans les domaines de la vente et de la négociation des titres à revenu fixe, du marketing des instruments dérivés et de l'émission de valeurs sur les marchés des titres de participation et de créance. En plus de Valeurs Mobilières TD, il a occupé des postes supérieurs chez RBC Dominion valeurs mobilières (directeur), Gordon Capital (associé), Pemberton Securities (premier vice-président) et Midland Doherty (vice-président). Il a commencé sa carrière à La Compagnie d'Assurances du Canada sur la Vie à titre de négociant débutant en titres à revenu fixe en 1972.

M. Kostoff est actuellement propriétaire de Templar Investments Limited, un cabinet-conseil établi à Toronto.

Il a obtenu un baccalauréat en économie de l'Université York en 1972.



Patrick Lavelle

Comités : Membre, Comité des ressources humaines
Membre, Comité de gestion des risques et de vérification

M. Lavelle est président et chef de la direction de sa société de conseil en gestion stratégique qu'il a créée en 1991. Jusqu'à mars 2002, M. Lavelle était président du conseil et chef de la direction de Unique Broadband Systems Inc. Il a assuré la présidence d'Exportation et développement Canada et a présidé pendant trois ans le conseil d'administration de la Banque de développement du Canada. Avant de créer son entreprise, M. Lavelle était vice-président, développement de l'entreprise, chez Magna International Inc.

En 1985, il a été nommé sous-ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province. Au même moment, il a occupé le poste de premier secrétaire du Conseil du premier ministre qui a produit un plan d'action pour l'économie de l'Ontario. M. Lavelle a également été adjoint de direction auprès du ministre fédéral du Travail, de la Santé et du Bien-être social, puis délégué général de l'Ontario à Paris, en France. M. Lavelle est président et chef de la direction de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada.

M. Lavelle siège au conseil d'administration d'un certain nombre d'entreprises ouvertes et fermées au Canada et aux États-Unis. Il est membre du comité consultatif du programme international de MBA de l'Université York.



Dagmar Teubner

Comité : Membre, Comité de gestion des risques et de vérification

M^{me} Teubner est avocate et comptable agréée. Grâce à son travail au sein d'un grand cabinet comptable, elle possède une vaste expérience en droit fiscal.

Conseillère indépendante depuis 1988, M^{me} Teubner fournit au secteur privé, aux divers paliers de gouvernement et à des clients étrangers des services de consultation axés sur la résolution de problèmes de nature immobilière et sur la coordination de projets de développement.

M^{me} Teubner détient un baccalauréat ès sciences de l'Université de Toronto et a écrit et coécrit de nombreuses publications sur le droit fiscal national et international. Elle donne régulièrement des conférences sur les questions fiscales dans de nombreuses universités canadiennes.

M^{me} Teubner participe activement à divers organismes de bienfaisance.

Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

Politique sur le risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : La position de change non couverte est limitée à 5 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : Les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.
- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : Le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes liées au coût de la dette. Ce seuil est indiqué dans le plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le risque de crédit

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque l'OOF procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement « AA- » et, pour les placements sur le marché monétaire, « R1-moyen » (et « A-1 » ou « P-1 »). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement.

Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable, en se conformant au plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

Politique sur les rapports de gestion des risques

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre du plan annuel de gestion du financement, de la dette et de l'électricité, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur, Contrôle des risques, rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction de l'OOF est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque lié aux pertes dues à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Chaque division gère le risque opérationnel par l'examen et l'amélioration des processus de travail, par des politiques et méthodes écrites, des systèmes de traitement des données et des plans d'urgence ainsi que par la formation du personnel.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence.

Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le capital en temps voulu.

Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « plus » ou « moins » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie. Les cotes des titres à long terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service Aa1
- Standard & Poor's AA -
- DBRS AA (faible)

Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Les cotes des titres à court terme de la province sont actuellement les suivantes :

- Moody's Investors Service P-1
- Standard & Poor's A-1+
- DBRS R-1 (moyen)

Autres sources d'information

www.ofina.on.ca

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

Budget de l'Ontario

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

Finances de l'Ontario – Bulletin trimestriel de l'OOF

Le bulletin de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. Tous les bulletins d'information financière trimestrielle sont également accessibles à partir du site Web du ministère des Finances (www.fin.gov.on.ca).

Formulaire 18-k

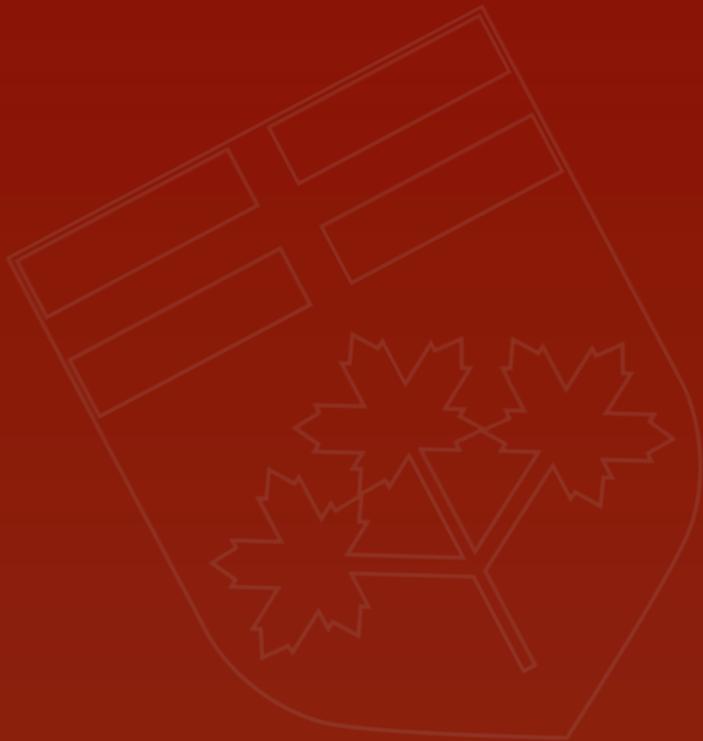
Rapport annuel de la province à la Security and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

Coordonnées de la personne-ressource

Relations avec les investisseurs
Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario) Canada
M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-8000
Courriel : investor@ofina.on.ca

Office
ontarien de
financement

www.ofina.on.ca



Ontario

Office ontarien de financement

**Office ontarien de financement
1, rue Dundas Ouest, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
Canada**

Téléphone : 416 325-8000

**investor@ofina.on.ca
www.ofina.on.ca**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1492-8566**

Ce rapport annuel est aussi disponible en anglais